

Le jeudi 21 janvier 2021, à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

## **21/05 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2021**

(Direction des Finances)

Rapport de M. SAS, Adjoint aux Finances

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est venu compléter la loi.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, l'exécutif local doit présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

### **I CONTEXTE ECONOMIQUE**

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

#### **Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques**

Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB en 2020, après 2,1 % en 2019 (3 % avec l'effet de la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Il s'établirait à 6,7 % du PIB en 2021. La dette publique augmenterait de près de 20 points en 2020 pour atteindre 117,5 % du PIB, avant de refluer à 116,2 % en 2021.

Le plan de relance soutiendra la croissance à hauteur de 1,5 point de PIB en 2021. Celle-ci atteindrait ainsi + 8 % en 2021, après une baisse d'activité estimée à 10 % en 2020.

#### **Les concours financiers de l'Etat**

##### Evolution de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Comme en 2020, le montant de la DGF est fixé en loi des finances. Le montant mis en répartition pour 2021 est fixé actuellement à **26.756** milliards d'euros, en légère baisse par rapport à celui de 2020, cependant, les communes ne seraient pas concernées par cette baisse de dotation.

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir depuis 2015 l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Les dotations de compensation entrant dans le périmètre des variables d'ajustement sont minorées d'environ 50 M€ afin de neutraliser sur l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales certaines évolutions par rapport aux plafonds fixés par l'article 16 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Pour chacune des dotations minorées, le montant de la minoration est reparti entre les collectivités ou établissements bénéficiaires de la dotation au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal telles que constatées dans les comptes de gestion afférents à l'exercice 2019. Si, pour l'une de ces collectivités ou établissements, la minoration de l'une de ces dotations excède le montant perçu en 2020, la différence est répartie entre les autres collectivités ou établissements selon les mêmes modalités.

Pour les communes, les recettes réelles de fonctionnement mentionnées au précédent alinéa sont minorées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles et du produit des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de mutualisation de services entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres telles que constatées dans les comptes de gestion afférents à l'exercice 2019.

#### Autres mesures concernant la DGF

En 2021, les montants mis en répartition au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation de solidarité rurale augmentent de 90 millions d'euros chacune par rapport aux montants mis en répartition en 2020 (comme en 2019 et 2020). Cette augmentation est financée par les minorations prévues à l'article L. 2334-7-1.

#### Les autres mesures

Les principales mesures fiscales de la loi des finances 2021 sont entre autres :

- suppression de la part régionale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) représentant 50% de la CVAE totale. Les régions recevront une part de TVA en compensation. Le taux maximal de la CVAE est désormais fixé à 0.75% au lieu de 1.50%
- réduction de moitié des bases d'imposition de taxe foncière sur le bâti et de cotisation foncière des entreprises des établissements industriels. Pour Wambrechies, 8 établissements sont concernés pour une base d'imposition totale de 155 374.00 € (base 2020), la perte de produit de taxe foncière serait donc de 41 966 €, qui devrait être compensée intégralement par l'Etat
- dérogation exceptionnelle à la règle de participation minimale de la collectivité (fixée actuellement à 20% par le CGCT) pour les opérations d'investissement en matière de rénovation énergétique de bâtiments des collectivités. Elle est conditionnée à un constat de baisse de l'épargne brute de la collectivité supérieur à 10% uniquement sur l'exercice 2020
- simplification de la taxation d'électricité : au 1<sup>er</sup> janvier 2021, suppression du caractère facultatif de la TCFE et harmonisation progressive des tarifs, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, centralisation du recouvrement de la TCFE au niveau de la DGFIP, les communes de plus de 2 000 habitants recevront une quote-part de taxe nationale assise sur la taxe perçue en 2021 et évoluant à compter de 2024 en fonction de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur le territoire
- suppression de taxes à faible rendement
- transfert de la gestion de la taxe d'aménagement à la DGFIP et modification des règles de recouvrement
- entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA confirmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021 de manière progressive.

## II – LA SITUATION DE LA COMMUNE

### Résultats 2020

#### Evolution des principaux postes budgétaires

##### Dépenses :

Les charges à caractère général, estimées à un montant de 2 363 000 € en diminution de 13.37 % par rapport à 2019, dû essentiellement à la crise sanitaire liée à la COVID19 et aux 2 confinements.

Les dépenses de personnel, d'un montant de 5 487 660 € en augmentation par rapport à 2019 (+3.6 %), elles représentent plus de 56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières (intérêts d'emprunt) : en diminution de 11.19 % par rapport à 2019, aucun emprunt n'ayant été signé en 2020.

Les dépenses d'investissement (chapitre 20, 21, 23) : les dépenses prévues ont été réalisées à près de 34 % du prévisionnel. Le montant total des dépenses réalisées se monte à plus de 1 731 575 €.

572 752.44 € de dépenses seront à reporter sur 2021.

743 650 € de capital auront été remboursés en 2020. L'encours de dette se monte à 4 668 834 € au 31 décembre 2020.

##### Recettes :

Les prestations de service sont en baisse par rapport au prévisionnel et au réalisé 2019 (-21.24%), ceci s'explique par le contexte sanitaire lié à la COVID 19.

Les impôts et taxes : d'un montant 8 042 750 €, en augmentation par rapport à 2019.

Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du produit des impôts directs (Taxe habitation et taxe foncière) et les droits d'enregistrement sur les ventes immobilières. Globalement, ces produits augmentent de près de 300 000 € par rapport à 2019. Ils représentent un peu plus de 70% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations et subventions : d'un montant de 2 401 360 €, en légère hausse par rapport à 2019.

Les emprunts et dette : aucun emprunt n'a été contracté en 2020.

121 513.60 € de recettes d'investissement sont à reporter sur 2021.

#### Mode de financement des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été entièrement financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. Aucune hausse de la fiscalité n'a été appliquée en 2020.

### Perspectives 2021

L'objectif d'élaboration du budget 2021 dans une situation sanitaire et économique incertaine est de commencer la mise en œuvre de notre programme mais aussi de respecter les engagements pris lors du précédent mandat tel que l'acquisition d'une salle dans la nouvelle résidence du Petit Paradis, la subvention pour la réhabilitation de la Résidence Obert, le traitement du mûrle dans nos bâtiments communaux qui représentent 40 % des dépenses d'investissements prévues.

En fonctionnement, et compte tenu des marges de manœuvre restreintes en recettes qui sont de plus en plus dépendantes de l'Etat et des organismes de tutelles, nous devons nous attacher à stabiliser nos dépenses.

## EVOLUTION DES RECETTES

Globalement, les recettes de fonctionnement seront en diminution par rapport à 2020. Ce résultat est dû à :

- une stabilisation des bases fiscales : aucune augmentation des bases fiscales n'est prévue du fait de la perte des bases de taxe foncière du quartier du Vent de Bise et de la remise en place, par la loi des finances 2020, de l'exonération de la taxe foncière de 2 ans pour les nouvelles constructions ainsi que la non revalorisation des bases fiscales en 2021 due au contexte économique actuel. Les bases des impôts directs ne sont pas encore définies. Cependant, il n'est pas prévu d'augmentation des taux des impôts locaux pour 2021
- prévision de baisse des droits de mutation pour 2021, 400 000 € de taxes prévus en 2021 contre plus de 661 000 € perçus en 2020.

## EVOLUTION DES DEPENSES

Les intérêts de la dette sont en diminution avec une estimation à 115 000 € contre 130 000 € en 2020 (estimation sans prévision d'emprunt en 2021).

Les dépenses de personnel sont estimées actuellement à 5 620 000 €, en augmentation par rapport au prévisionnel 2020.

Les charges à caractère général, selon les premières prévisions, seraient en légère augmentation par rapport au prévisionnel 2020.

Concernant les dépenses, les plus gros travaux feront l'objet d'un vote des Autorisations de Programme en Conseil Municipal, on peut d'ores et déjà estimer la dépense à 1 350 500 €. Celles-ci regroupent, entre autres, la fin des travaux du jardin à la française dans la cour du château, les études de restructuration de la mairie, les enfouissements de réseaux.

Ces dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et très probablement par un recours à l'emprunt.

## **BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE**

La concession du port de plaisance a été renouvelée pour 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le Port de Plaisance s'est vu doté d'un budget de 110 050 € (fonctionnement et investissement cumulé) qui est réalisé à près de 67 %.

Le budget 2021 se composera essentiellement de dépenses de fonctionnement nécessaires à la bonne gestion du Port, les recettes étant composées principalement par la location des anneaux d'amarrage. A noter qu'à ce jour, 6 péniches (5 habitations et 1 commerciale) et une vingtaine de bateaux plaisanciers occupent le port. Au niveau investissement, outre de l'investissement courant, il n'est pas prévu de grosses dépenses.

*Monsieur SAS : le rapport d'orientation budgétaire a été créé il y a 5 ans. Je n'ai pas fait celui de 2020 mais je reprends non pas avec plaisir mais avec satisfaction cette présentation.*

*Pourquoi ce rapport ? Pour présenter les principales exécutions de l'année budgétaire écoulée et présenter les propositions pour les années à venir, les engagements pluriannuels à venir, ce que l'on appelle aussi les APCP, permettre aux élus d'exprimer leurs propositions et informer les citoyens sur la politique que compte mener la ville.*

*Sur le document qui vous a été envoyé, la délibération qui fait 5 pages, on reprend le contexte économique global de la France, la stratégie financière et les orientations budgétaires. Vient ensuite une partie qui est plus intéressante car elle concerne plus la commune. Le contexte économique global,*

*je ne vais pas revenir dessus, on en entend parler tous les jours au niveau de la presse et la télévision donc nous savons à peu près ce qu'il en est à ce niveau.*

*On parle du contexte économique et de la loi de finances 2021 et on parlait du plan de relance de 100 milliards d'euros qui était annoncé. Il y avait une loi de programmation du mois de janvier 2018 qui prévoyait pour les 4 années qui suivaient des pénalités pour les collectivités qui ne respectaient pas une baisse des dépenses globales permettant un désengagement et un désendettement du pays. Si vous souhaitez avoir de plus amples informations là-dessus, je vous conseille de lire l'article 29 de cette loi qui est un peu long mais vous explique le pourquoi de la chose. Cette loi de finances comprend 36 articles et 20 annexes. La stratégie financière de l'Etat qui, par l'intermédiaire de la DGF, et de toutes les attributions qu'il nous donne, prend d'une main ce qu'elle donne de l'autre. Mais cela on en a déjà fait l'expérience pendant quelques années et cela ne changera pas de sitôt.*

### **Le contexte économique**

*C'est ce que je vous disais, la loi de programmation, c'est ce qui n'a pas été mis en place ni en 2018 ni en 2019 et ni en 2020 et qui ne sera probablement pas mis en place en 2021 mais certainement en 2022, c'est-à-dire la dernière année du plan. Dernière année du plan mais aussi année juste avant l'élection Présidentielle.*

*Le déficit public s'établit à 6,7% et n'est pas prêt de s'arranger puisque l'Etat emprunte pour couvrir ses frais de fonctionnement.*

*Le dégrèvement de la taxe d'habitation devrait ne pas trop peser dès 2021 sur nos recettes puisque l'Etat a promis de compenser à l'euro près. Pour l'instant cela nous protège mais j'ai quelques craintes pour l'avenir puisqu'on a vu le résultat du transfert de la taxe professionnelle aux collectivités supérieures puisque nous n'en voyons plus du tout le bénéfice alors que nous avons considérablement développer notre parc d'entreprises sur la commune.*

### **Le pré-compte administratif 2020**

*2020 est une année spéciale puisque on est 50 / 50 sur l'organisation et les résultats de cette commune. Le Maire présent à mes côtés n'a été élu que le 4 juillet donc les 6 premiers mois ne sont pas de nos faits et les 6 autres un peu plus.*

*Les charges à caractère général 2020 s'élèvent à 2 358 256 € alors que le budget global avait été prévu à un peu plus de 3 000 000 €. Les charges de personnel à 5 487 662 €, environ 20 000 € en dessous du budget prévu. Les autres charges de gestion inférieures aussi. Les charges financières étaient assez faciles à prévoir mais il y a quand même 15 000 € en moins du budget prévu puisqu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2020. Les charges exceptionnelles à 50 000 € et les atténuations de produits à 90 000 €. Ce sont des chiffres anecdotiques lorsque l'on regarde le global de nos dépenses qui s'élèvent à environ 9 000 000 €.*

*Les opérations d'ordres de section à section sont dans les dépenses de fonctionnement mais on les retrouve en recettes d'investissement.*

*Au niveau des produits et services, ils sont en nette diminution par rapport à ce qui était prévu.*

*Cela correspond à la diminution des charges à caractère général puisqu'il y a beaucoup de services qui n'ont pas pu être réalisés sur l'année 2020 par exemple les cantines, les locations de salles....*

*La fiscalité indirecte s'élève à 8 042 360 €. Les dotations, subventions et participations s'élèvent à 2 401 360 € dont la Dotation Globale Forfaitaire. Les autres montants sont minimes.*

*Le total de nos recettes s'élève à 11 465 045 € pour un résultat de fonctionnement de 1 796 688 € auquel on ajoutera l'excédent de fonctionnement de 2019 qui était d'un peu plus d'un million.*

*Ce qui nous fera repartir avec un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 2 800 000 € pour l'exercice 2021.*

Au niveau de l'investissement 2020 :

- le capital remboursé 750 000 €
- les dépenses d'équipement à 1 760 000 € pour quasiment plus de 4 millions prévus donc cela correspond à un tiers de réalisation ce qui peut se comprendre étant donné les conditions de travail qui ont été particulières en 2020.

Mais cela veut dire aussi que ce qui était prévu en 2020 reviendra sur l'année 2021 donc nous retrouverons des dépenses d'investissement pour environ 40% de ce qui avait été décidé pour 2020 dans le budget 2021.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, les subventions d'équipement et le FCTVA pour un million de recettes réelles. Le reste ce sont des opérations patrimoniales et des opérations de section à section pour un montant de 708 000 €. L'affectation – compte 1068 pour un montant de 1 800 000 € ce qui porte le total des recettes d'investissement à 975 000 € ce qui couvre le déficit de 2019 qui était de 350 000 €. Le budget 2021 d'investissement repart avec 600 000 € de reports.

L'évolution des dépenses et les recettes de notre commune, vous voyez que même si les dépenses augmentent, les recettes augmentent aussi et de manière plus importante.

### **La stratégie financière**

Dans notre programme, il y a bien sûr de nouveaux projets mais aussi des engagements qui ont été pris au mandat précédent et que nous nous sommes toujours engagés, dans la mesure du possible, à respecter sauf si cela ne nous convenait vraiment pas comme par exemple l'agrandissement de la mairie. A été acté l'achat d'une salle dans la résidence du Petit Paradis pour 700 000 €. Egalement une subvention de réhabilitation de la résidence Obert. Je vous rappelle que cette délibération a été votée en 2019 pour le budget 2021. J'avais d'ailleurs fait remarquer que c'était peu correct de faire voter quelque chose qui allait être fait en 2021 et pas par les mêmes personnes. Le traitement du mэрule pour quasiment 1 100 000 € ce qui représente 40% des dépenses d'investissement prévues.

En fonctionnement, les marges de manoeuvre sont très restreintes mais cela n'est pas une nouveauté puisque nous sommes en recettes fiscales propres qui changent car nous avons la main mise sur nos impôts locaux (habitation et foncière) et il ne nous restera que la taxe foncière comme levier d'évolution. Légère baisse donc de nos dépenses réelles de fonctionnement hors gestion du patrimoine ce qui est toujours quelque chose d'aléatoire puisque nous avons des terrains et des bâtiments qui ont été promis à la vente. Nous sommes certains que ces ventes se réaliseront mais dans un délai peut être un peu plus long.

### **Nos orientations budgétaires.**

Au niveau de nos recettes, la fiscalité directe représente toujours 55% et l'indirecte 16% ce qui nous fait donc toujours 71% de fiscalité. Les dotations de l'Etat pour 16%, les subventions et autres recettes (ventes de services) 8%.

Les charges à caractères généraux et autres charges de gestion courante représentent 42%, les charges du personnel 55%, les charges financières très limitées à 1,12% et les autres charges à 2%.

Les recettes réelles sont évaluées avec prudence et réalisme. Pas d'augmentation de la pression fiscale, c'est un engagement que nous avons pris et qui est respecté depuis des années ; les bases fiscales ne seront pas réévaluées cette année. Nous avons décidé depuis une quinzaine d'années de supprimer l'exonération de la taxe foncière pendant 2 ans sur les logements neufs mais l'Etat nous a imposé de réinstaurer cette exonération de 2 ans.

Au niveau du fonctionnement, toujours la diminution des intérêts d'emprunt, une légère augmentation des charges de personnel et des charges à caractère général due essentiellement à un programme d'entretien des bâtiments communaux, des travaux de performance énergétique et d'accessibilité.

*Sur plusieurs années, vous pouvez voir que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est presque linéaire avec une augmentation de 150 à 200 000 € tous les ans.*

*Pour 2022, nous avons prévu une petite diminution et pour 2023, le rattrapage à 2021.*

*Les dépenses de personnel augmentent régulièrement ce qui nous fera atteindre 56 à 57% en 2023 par rapport aux charges globales. Les charges exceptionnelles réduites par rapport au global et les intérêts de la dette continuent à diminuer (dans le cas où il n'y a aucun emprunt réalisé dans les 3 années à venir).*

*Un petit focus sur nos dépenses de personnel et la structure des effectifs. Nos effectifs sont très stables depuis des années. Le nombre de titulaires est de 106 et n'a quasiment pas évolué. Les non titulaires sur emplois permanents sont au nombre de 12 ce qui fait environ 10% et sur emplois non permanents au nombre de 55, et les départs en retraite 3 en 2020 et nous en aurons 6 en 2021. Ils seront remplacés, pas toujours par une embauche mais il y aura des mutations internes, à la demande des agents. La répartition par filière, au niveau technique, ils sont 52 ce qui représente quasiment la moitié ; sanitaire et social 14 ; culturelle 1 ; animation 9 ; sécurité pour le moment 3 mais cela va changer et administratif 27. Pour les catégories, 8 en catégorie A ; 13 en catégorie B et 85 en catégorie C. Par rapport aux rémunérations brutes de 2020, les titulaires représentent 73% des rémunérations ; les non titulaires 26% et les contrats spécifiques 0,23%.*

*Chaque départ à la retraite fera l'objet d'une étude. Le nombre de titulaires est stable, la masse salariale en légère hausse qui s'explique par la réforme PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), la création ou le développement de certains services comme pour la culture au niveau de l'école de musique, les besoins de remplacement d'agents en arrêt maladie.*

*Le détail de la rémunération brute des titulaires. Le traitement indiciaire représente 76%, le régime indemnitaire 13%, les heures supplémentaires 2%, la Nouvelle Bonification Indiciaire moins de 1% et l'indemnité de résidence, supplément familial, primes annuelles, aide à la mutuelle, astreintes représentent 7,62%. Enfin, la durée effective du temps de travail dans la collectivité est de 1 607 heures.*

### **La gestion de la dette et de la trésorerie**

*Notre optique est de ne faire aucun emprunt sur les différentes années jusqu'en 2025.*

*En 2016, vous aviez 1 000 000 € en remboursement de capital et 100 000 € d'intérêt. Ce qui a été stable jusqu'en 2019. Puis une grosse baisse en 2020 qui va continuer jusqu'en 2024. On propose une prospective jusqu'en 2023 si on ne fait pas d'emprunt d'ici là.*

*Les besoins de financement en 2020 étaient à 0. En 2021, ils s'établissent à 4 000 000 €, en 2022 à 2 300 000 € et en 2023 à 3 500 000 €. Ce sont des prévisions à moyen terme ce qui ne veut pas dire que le besoin de financement sera couvert uniquement par de l'emprunt puisque nous avons des capacités d'autofinancement et les opérations patrimoniales.*

*L'encours de la dette par habitant, c'est ce que chaque habitant devrait donner si on avait notre dette à rembourser en une seule fois. Elle était de 500 € en 2019 et elle passera à 250 € en 2025. La courbe représente l'annuité, c'est à dire le poids de la dette et les intérêts. Ceux-ci ont baissé énormément entre 2019 et 2020 passant de 500 à 200 € et resteront stables jusqu'en 2030 puisque les emprunts ont été essentiellement souscrits en capital à remboursement constant.*

### **Le programme d'actions 2021**

*Les investissements pluriannuels : la rénovation de l'éclairage public, la fin du réaménagement du parc public, la vidéo protection, le Fort du Vert Galant (scène), la restructuration de la mairie, les études pour la construction d'un complexe sportif quartier Est.*

*Les travaux structurants : l'enfouissement des réseaux, le mérule et toiture de l'église, la construction du complexe sportif au quartier Est et la rénovation thermique de l'école Jules Ferry.*

*Les opérations courantes : les travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux, divers travaux dans les bâtiments, la fin de l'aménagement de la cour du Château de Robersart.*

*Les équipements : matériel informatique, mobilier, véhicules, matériels divers et plantations.*

*Monsieur ISTRIA : Je vous ai laissé aller jusqu'au bout, c'est pour cela que je vais revenir un peu en arrière. Concernant les pénalités financières sur les logements sociaux, cela apparaît sur quelle ligne ? Charges exceptionnelles ?*

*Monsieur SAS : oui, 45 000 €.*

*Monsieur ISTRIA : concernant les chiffres de 2021, ce sont des chiffres approximatifs...*

*Monsieur SAS : oui, nous n'avons pas les chiffres définitifs. Nous allons encore travailler sur le budget pendant une dizaine de jours.*

*Madame GUILLOU : Monsieur SPADAVECCHIA ne peut malheureusement pas être avec nous ce soir mais il avait assisté à la commission « finances » et nous avons donc préparé une petite déclaration commune que je vais me permettre de vous lire.*

*« Au nom du groupe, je souhaite remercier Monsieur SAS pour la clarté des explications et la qualité de la tenue des finances publiques de la ville. Même si les excédents financiers exceptionnels s'expliquent par la situation particulière de l'année 2020 et notamment par le fait que les investissements n'ont été réalisés qu'à hauteur de 34% du prévisionnel, nous apprécions qu'ils viennent en déduction des emprunts qui sont programmés. Concernant les investissements pluriannuels qu'envisage d'engager la nouvelle équipe municipale, nous constatons que les orientations budgétaires proposées s'inscrivent principalement dans des projets qui ont été imaginés, engagés ou programmés par Daniel JANSSENS et son équipe. Il s'agit donc véritablement d'un budget de transition et non du budget novateur auquel on aurait pu s'attendre. Pour rappel, nous sommes opposés aux travaux de restructuration de la mairie qui ne sont pas une priorité pour nous ; faire le choix de réaliser en priorité ces travaux, les faire passer avant la réalisation d'un lieu intergénérationnel d'autant plus dans le contexte difficile que nous connaissons. D'autre part, la construction d'une seconde crèche a été retardée alors que c'était une promesse de campagne et alors que notre ville accueille de nombreux foyers avec de jeunes enfants pour qui cet équipement serait précieux. Pour autant, nous voterons cette phase d'investissement proposé qui faisait également partie de notre programme. Doter notre ville d'un éclairage performant et économe va dans le bon sens tout comme engager une phase d'extension de la vidéo protection ou la construction d'un complexe sportif que l'ensemble des habitants appelle de ses vœux ; il en va de même pour les autres engagements comme le traitement du mûrier dans l'église, l'acquisition d'une salle dans la nouvelle résidence du Petit Paradis, et la subvention pour les travaux de la résidence Obert. Voilà les premiers éléments d'analyse que nous voulions apporter et attendons vos prévisions budgétaires pour 2021 et 2022. Merci ».*

*Monsieur le Maire : permettez-moi de répondre sur trois points. Vous dites que la rénovation de la mairie n'était pas une priorité. Les Wambrecitains, en grand nombre, ont exprimé le contraire. Le groupe de Monsieur ISTRIA, dans le communiqué, me demandait de travailler sur la rupture énergétique. Je pense que la mairie fait partie des bâtiments les plus énergivores de la ville. Voilà pourquoi nous avons opté, mais en diminuant de moitié. On part sur une coque autour du bâtiment pour réduire les coûts. Par rapport au lien intergénérationnel, le bâtiment est en réflexion. Je ne peux pas en dire de trop car rien n'est fait et rien n'est décidé. J'en parlerai en commission lorsque j'en saurai un peu plus. Mais sachez que c'est une préoccupation qui reste au cœur de notre ambition. La crèche que j'avais annoncée dans mon programme est une crèche écoresponsable. Monsieur VIREL, que je remercie pour sa présence, m'avait posé la question lors de notre réunion avec tous les nouveaux Maires. Nous avons dans notre commune des assistantes maternelles dont beaucoup sont en perte d'emploi. On réfléchit à cette crèche mais avant tout, j'aimerais que toutes les assistantes maternelles aient des enfants à s'occuper et qu'elles puissent avoir un emploi stable.*

*Madame GUILLOU : j'ai du mal à mettre en parallèle les assistantes maternelles et la crèche car c'est un choix différent des familles, selon leur vouloir. Il y a aussi beaucoup de micro crèches qui se sont développées et on a quand même toujours cette liste d'attente sur la crèche municipale.*

*Monsieur le Maire : concernant les micro crèches privées, j'ai reçu trois demandes que j'ai refusées, en collaboration avec Madame DEMESTER.*

*Madame GUILLOU : merci pour ces précisions.*

*Madame DEMESTER : si je peux me permettre, une liste d'attente, il y en aura toujours, c'est normal. J'ai travaillé 39 ans en crèche collective, je n'ai jamais vu de structures sans liste d'attente, même si dans une ville il existe plusieurs structures privées et collectives ; on ne pourra jamais répondre à 100% aux demandes des parents pour un accueil en crèche. Je pense que l'essentiel est que chaque parent, chaque famille, notamment pour la maman qui reprend son travail, puisse avoir un moyen d'accueil, afin de reprendre le travail sereinement.*

*Monsieur le Maire : merci pour vos remarques.*

*Monsieur DEBERGH : au niveau de l'évolution des recettes, je lis « prévision de baisse des droits de mutation : 400 000 € pour 2021 contre 660 000 € perçus en 2020 ». Cette diminution, c'est par prudence ?*

*Monsieur le Maire : je vais déjà expliquer aux personnes qui nous écoutent ce que sont les droits de mutation. Quand une personne vend un logement, il y a une partie qui est reversée à la mairie, ce sont les droits de mutation.*

*Monsieur SAS : tous les ans, nous mettons 300 000 € de droits de mutation dans nos budgets ; nous sommes passés à 400 000 € mais c'est toujours très aléatoire. On ne peut pas savoir les ventes qui vont se réaliser dans la commune durant l'année. Il vaut mieux être prudent dans les montants des recettes.*

*Monsieur DEBERGH : je m'attendais à cette réponse venant de toi, pas de soucis mais je voulais être sûr que c'était bien dans cette optique.*

**A l'unanimité**, le Conseil municipal prend acte de ce rapport.